

Sports

Tennis à Roland-Garros

«On n'a plus besoin de se parler pour se comprendre»

Voix romandes à la Porte d'Auteuil depuis quinze ans, Pascal Droz et Marc Rosset forment un duo gagnant. Ils se racontent depuis leur cabine parisienne.

Jérémy Santallo Textes

Nichée au quatrième étage du Philippe-Chatrier, la cabine offre une vue plongeante sur le Central, un panorama à vous laisser sans voix. Mercredi à Roland-Garros, à quelques minutes de prendre l'antenne, Pascal Droz est là depuis une petite heure. Il prépare quelques notes et effectue une poignée de tests audios en attendant son consultant, Marc Rosset. Éternelle casquette de l'équipe de hockey SKA Saint-Petersbourg vissée sur la tête, l'ex-joueur est plutôt du genre à débarquer juste avant le direct. «Je l'avoue humblement, sourit-il. J'ai plutôt tendance à y aller sans filet parce que je sais que je peux m'appuyer sur Pascal.»

Nul besoin de monter le son avec la télécommande. Les timbres de voix sont familiers, l'accent genevois inimitable. Ils accompagnent les Romands depuis quinze ans sur la terre battue parisienne. Le duo a été le témoin privilégié du sacre de Stan Wawrinka, de la dynastie Rafael Nadal et des records de Novak Djokovic. Des morceaux d'histoire. «C'est pas pour faire de la lêche, mais je ne remercierais jamais assez la RTS. On a eu la chance d'avoir sous nos yeux l'âge d'or du tennis», reconnaît Marc Rosset, dans une invitation à admirer ce court qu'il balade de la main. Au même moment, la nostalgie tape sur l'épaule de Pascal Droz. «La balle de match victorieuse de Stan ici, en 2015, quand on gueule, c'est le seul passage où j'aime bien me réécouter», admet-il.

Comme dans un café

L'un est arrivé là par vocation et est entré à la RTS comme stagiaire en 1994. «J'ai toujours voulu faire ce métier, dès petit. Pouvoir faire de la télé, c'était le graal», se souvient Pascal Droz. L'année suivante, l'autre atteignait son meilleur classement en carrière (9^e) avant de se reconverter sur une idée de génie. «C'est Pierre-Alain Dupuis qui m'a demandé de devenir un consultant, enchaine Marc Rosset. J'ai vécu le début de cette aventure comme un saut dans l'inconnu, parce que je ne savais pas si je serais capable de rester quatre ou cinq heures enfermé à commenter du tennis et si ça allait me plaire. Ma philosophie, c'est de faire des choses qui me font kiffer. Mais là, tu t'engages et tu ne peux pas non plus arrêter dès le lendemain.»

Les débuts ne sont pas parfaits et Marc Rosset essuie même quelques critiques. «Au début, il



Pascal Droz, à gauche, et Marc Rosset, à droite, font vibrer les Romands depuis Roland-Garros. AFP

avait tendance à un peu trop parler. Alors cela m'est arrivé de lui dire de ralentir un peu, avec des gestes de la main. Après, je ne l'entendais plus pendant les deux ou trois jeux qui suivaient», se marre Pascal Droz. En face de lui, le champion olympique de 1992 à Barcelone acquiesce, en hochant la tête. «Pendant deux ou trois ans, j'ai pris des petites remarques. Mais Pierre-Alain, Massimo [Lorenzi] et Pascal m'ont aidé. J'ai pris ça de manière positive. Ce n'est pas parce que tu as été joueur de tennis que tu as la science infuse sur tout, que tu sais parler correctement ou que tu sais quand le faire.»

Le souvenir de Wimbledon 2019

Les mois passent, l'expérience s'accumule et Rosset articule mieux. Il devient très vite une référence chez les consultants sportifs par la proximité qu'il crée avec le téléspectateur. «C'est tellement abstrait de me dire qu'il y a quelqu'un qui m'écoutait, au début, concède-t-il. Mon truc, c'est de faire comme si j'étais dans un café et que je parlais tennis avec quelqu'un. Ou comme si on me posait une question dans un bar. Pour moi, le plus important, c'est de rendre le truc compréhensible et ludique pour les gens devant leur écran.» Pascal Droz le coupe. «Sur une minute trente, il n'y a pas grand monde qui est meilleur que lui en plateau ou en duplex. Il a un vrai esprit de synthèse.»

En quinze ans, il y a eu des moments où le temps a paru plus

long. Comme ce 1^{er} tour de Coupe Davis à Palexpo (Genève), en 2013, où la paire Stan Wawrinka - Marco Chiudinelli avait joué en double pendant 7h02 (!) «Si j'avais su ça avant, j'aurais dégainé le certificat médical ce jour-là», envoie Rosset dans un fou rire. Mais il y a aussi eu des moments plus douloureux. «La fin de la finale Federer - Djokovic en 2019 à Wimbledon, je n'avais jamais vu Marc comme ça, grimace Pascal Droz. Il tapait du poing sur la table, transpirait. Et quand Rodge a perdu, il n'a plus dit un mot. Il m'avait avoué avoir été traumatisé et en dessous de

tout pendant trois jours.» Ce soir du 14 juillet, le directeur sportif du Geneva Open a mal dormi. «Je me souviens m'être réveillé le lendemain et m'être demandé si j'avais fait un cauchemar. Je n'avais qu'une envie, c'était remettre le badge et rejouer cette finale. Un vrai souvenir de chiotte.» Quelques instants plus tard, une autre anecdote lui revient. Mais il hésite. «Tu peux y aller, il y a prescription et puis c'est déjà passé à l'antenne», lance Pascal Droz. Marc Rosset se lance. «C'était au Masters de fin de saison il y a plusieurs années. Quelqu'un n'avait pas envoyé la

publicité sauf que moi je pensais que c'était le cas. La personne qui filmait avait montré Maradona et Ronnie Wood, des Rolling Stones. J'avais dit que c'était un miracle qu'ils soient encore vivants après tout ce qu'ils s'étaient mis dans le nez. J'avais reçu un message d'un pote qui m'avait dit que la pub n'était pas partie. Aïe.» C'est peut-être pour ça que, depuis, le grand Marc tremblote lorsque la publicité arrive. «Dans le fond, je suis un grand timide. Ma plus grande angoisse, c'est de devoir reprendre l'antenne après une publicité parce que Pascal est parti aux toilettes. Vous savez,

quand il dit «retour à Roland-Garros» avec les images des allées du tournoi et tout ça. Cela m'angoisse à mort.»

Deux «sauvages»

Retour au direct. Mercredi, à 21 pour Paolini contre Rybakina, Pascal Droz sort sa fameuse formule et Rosset nous fait les gros yeux, l'air admiratif de son collègue. Parce que non, ils ne s'estiment pas amis pour autant. «Je pense que l'on ne se voit pas assez en dehors pour dire ça, convient le journaliste. Mais il y a une certaine complexité entre nous. On n'a plus besoin de se parler pour se comprendre. Je connais sa personnalité et il sait que moi, je peux être un peu bourru sur les bords. Je ne suis pas un grand causeur et à l'antenne, je dois aller contre nature, je parle plus fort. On est assez sauvages. Mais lorsque l'on prend l'antenne, c'est comme s'il y avait un défilé.»

Si l'heure est au soulagement, Estelle Revaz aura vécu l'ascenseur émotionnel ces derniers mois. La violoncelliste, qui s'est fait connaître lors du Covid en incarnant le combat des artistes, n'a pas ménagé ses efforts pour arracher cette victoire. Voyez plutôt.

Les doigts emmêlés, Pascal Droz a sorti les lunettes de soleil pour faire face à la luminosité du Philippe-Chatrier. Celles de Marc Rosset, bras croisés, sont encore posées sur la table. «J'ai eu plusieurs partenaires toutes ces années (ndlr: Pierre-Alain Dupuis, Jean-Marc Rossier et Marc Gisclon aussi) et il faut savoir s'adapter, trouver une fluidité, disait-il quelques minutes plus tôt. En fait, j'aime voir ça comme un double. Quand l'un part croisé, l'autre couvre le long de la ligne. Mais on n'est pas obligés de dormir ensemble non plus.»



Comment de mauvaises récoltes au Brésil impactent le prix du jus d'orange en Suisse

Économie, page 16

La chanteuse tunisienne Emel sera l'une des invitées des Spectacles onésiens. Programme

Culture & Société, page 17



Suisse

Monde
Economie
Culture & Société
La der

Parlement

Estelle Revaz tient sa victoire pour aider les artistes

Au bout du suspense, la violoncelliste réussit à inscrire la protection sociale des acteurs culturels dans le programme de législation. Elle raconte.

Florent Quiquerez

Estelle Revaz sort de la salle du Conseil national. Quelques larmes ont fait rougir ses yeux. De l'autre côté du Palais fédéral, les conseillers aux États viennent d'entériner le programme de législation. Et ce dernier contient un point qui touche la socialiste genevoise: la volonté d'améliorer la protection sociale des actrices et acteurs culturels professionnels.

«Si je me suis engagée en politique, c'est notamment pour ce combat, réagit-elle à chaud. C'est un signal d'espoir incroyable pour tout le secteur. Et pour moi, c'est énormément d'émotion. C'est la première fois que, en tant que conseillère nationale, j'arrive à mener un projet jusqu'au bout. Je suis heureuse que des parlementaires de tous les partis aient compris cette urgence du monde culturel. C'est le fruit d'un travail collectif. Les échanges que j'ai eus avec Marianne Maret (Le Centre/VS) et Isabelle Chassot (Le Centre/FR) ont par exemple été déterminants. De même que le travail avec l'administration.»

Si l'heure est au soulagement, Estelle Revaz aura vécu l'ascenseur émotionnel ces derniers mois. La violoncelliste, qui s'est fait connaître lors du Covid en incarnant le combat des artistes, n'a pas ménagé ses efforts pour arracher cette victoire. Voyez plutôt.

Nouvelle formulation

Lors de la session spéciale de printemps, le Conseil national accepte pour une toute petite voix sa proposition d'inscrire au programme de législation «l'adoption d'un système de protection sociale adapté à la pluralité des réalités professionnelles des actrices et acteurs culturels». La différence s'est jouée à droite, où Olivier Feller (PLR/VD), Jean-Luc Addor (UDC/VS) et Daniel Soramanni (MCG/GE) ont accepté de la suivre.

Mais la joie est de courte durée. Au Conseil des États, le 27 mai, une majorité bourgeoise



La violoncelliste Estelle Revaz signe une jolie victoire au parlement. LAURENT GUIRAUD/TAMEDIA

«C'est un signal d'espoir incroyable pour tout le secteur. Je suis heureuse que des parlementaires de tous les partis aient compris cette urgence du monde culturel.»

Estelle Revaz Conseillère nationale et musicienne

- appuyée par le Conseil fédéral - décide de biffer cet ajout. Pour la présidente de la Confédération, il est superflu, en raison de l'adoption du message culture. «La sécurité sociale des acteurs culturels y est également abordée et des mesures concrètes y sont proposées», justifie Viola Amherd.

Pas de quoi assommer Estelle Revaz. «Contrairement à ce qui a été dit, le message culture n'apporte pas de solution satisfaisante, puisqu'il propose seulement des guichets d'information», rappelle-t-elle alors. Prenant son bâton de pèlerin, elle compte sur la conférence de conciliation chargée de régler les divergences entre les deux conseils pour sauver son projet.

Un compromis est négocié. La variante demande désormais une «adaptation des régimes d'assurances sociales pour améliorer la couverture sociale des actrices et acteurs culturels professionnels». La différence est tenue avec l'ancienne formule, mais elle change tout. «Avec cette formulation, on reste dans le système dual ordinaire salarié et indépendant, sans imaginer créer un troisième stan-

tut, et on travaille dans le cadre des assurances sociales existantes, sans imaginer créer de nouvelles prestations», explique Estelle Revaz. La formule est gagnante: le Conseil national l'accepte par 114 contre 72; les États par 33 contre 12.

L'exception suisse

Ce parcours du combattant, elle l'attendait. «Lors du Covid, pour arracher une base légale pour indemniser les artistes, j'avais déjà dû passer par sept commissions et les deux plénums», se souvient la Genevoise.

Pour elle, c'est surtout le manque de connaissance sur le secteur culturel qui a été au centre de tout ce débat. «On m'a prêté des intentions qui n'étaient pas les miennes, notamment l'idée de mettre en place un troisième statut ou de créer de nouvelles prestations, comme peut-être une assurance perte d'inspiration, qui sait... Ça n'a jamais été le plan.»

Reste que les 300'000 artistes qui vivent en Suisse sont une catégorie à part. «Ni vraiment indépendants, ni vraiment salariés, ils gagnent en moyenne 3300 francs

par mois. Alors que 56% d'entre eux ont un diplôme du degré tertiaire, contre 42% dans l'économie totale.»

L'objectif de leur offrir une protection sociale est désormais inscrit dans le programme de législation. Reste à le rendre concret. «Ce n'est que le début, c'est vrai, admet Estelle Revaz. Mais le parlement a maintenant donné un mandat à Elisabeth Baume-Schneider (ndlr: conseillère fédérale chargée de la Culture) et aux offices concernés pour proposer des solutions qui seront débattues au parlement. À ce niveau, il reste un travail de sensibilisation à faire. Mais cette première étape - qui a été coûteuse en énergie et en émotions - a permis de poser les premiers jalons.»

Pour elle, trouver une solution adaptée pour protéger les acteurs culturels professionnels est possible. «Tous les pays européens l'ont fait; il existe autant de solutions que de pays. Cela fait un nombre très important de modèles à explorer. La Suisse doit trouver sa solution. Et si on veut qu'elle soit admise, il faut qu'elle s'intègre à notre système.»

Pas de prime de départ pour les cadres

Administration fédérale

Pour l'ancien sénateur Thomas Minder, rien ne justifie le maintien de ce type d'indemnités. Le Conseil des États a donné suite à son initiative pour les interdire.

Les indemnités de départ versées aux cadres de l'Administration fédérale ainsi que des entreprises et établissements liés à la Confédération doivent être interdites. Le Conseil des États a donné suite jeudi, par 20 voix contre 16, à une initiative parlementaire de Thomas Minder (Ind./SH) en ce sens.

L'ancien sénateur rappelle dans son texte qu'il est interdit depuis près de dix ans de verser des indemnités de départ aux membres de la direction et du conseil d'administration des sociétés cotées en Bourse. Or, l'usage de «ces parachutes dorés» reste possible pour les cadres dirigeants de l'Administration fédérale et des entreprises liées à la Confédération, comme la SSR ou La Poste.

Rémunérations élevées

Rien ne justifie le maintien de ce type d'indemnités, écrit le Schaffhousien. Les rémunérations ordinaires qui leur sont versées sont déjà très élevées et dépassent souvent même celles des conseillers fédéraux. Cette prime, supposée compenser les risques d'une fonction où l'on se trouve potentiellement sur un «siège éjectable», est ainsi comprise dans le salaire ordinaire.

Apportant son soutien au texte, Werner Salzmann (UDC/BE) a montré son incompréhension. Et de citer plusieurs exemples, dont le dernier en date, la cheffe de Fedpol Nicoletta della Valle, qui recevra 340'000 francs.

Flexibilité

Rappelant que la question est un sujet qui revient régulièrement sur la table, la rapportrice de commission Heidi Z'graggen (Le Centre/UR) a au contraire estimé qu'une flexibilité est nécessaire pour les hautes positions dans l'administration. Comme certains cadres sont soumis à des conditions de licenciement facilitées, ils peuvent bénéficier en contrepartie d'indemnités de départ.

Par ailleurs, ces départs sont souvent très médiatisés, ce qui justifie également ces versements. M^{me} Z'graggen a encore jugé que, par rapport à la masse salariale et au budget de la Confédération, supprimer ces indemnités de départ aurait un effet insignifiant.

Sans succès. Au vote, le PS a rejoint l'UDC. Le Centre et le PLR étaient divisés. Le National doit encore se prononcer. **ATS**